

**Décision n° 2026-01 du 16 janvier 2026
donnant délégation de signature de la directrice de la direction territoriale Centre-Est à des agents
placés sous son autorité**

La directrice de la direction territoriale Centre Est,

Vu le Code du travail, notamment les articles L. 4121-1, L 4121-2 et suivants ;

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment son article 2-1 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, notamment l'article 9 ;

Vu le décret du 31 mars 2022 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2021-62 du 7 juillet 2021 donnant délégation de pouvoir en matière de fonctionnement courant et de gestion des activités ;

Vu la décision n° 2021-63 du 8 juillet 2021 portant désignation d'ordonnateurs secondaires au sein du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2024-98 du 3 décembre 2024 donnant délégation de pouvoir en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° 2025-74 du 5 novembre 2025 portant organisation du Cerema ;

décide

Chapitre I : Délégations de la directrice de la direction territoriale Centre-Est, ordonnateur secondaire

Article 1

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 1 pour :

- constater les droits et obligations ;
- liquider les recettes et émettre les ordres de recouvrer ;
- engager, liquider et ordonner les dépenses ;
- certifier le service fait.

Article 2

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 2 pour :

- valider les demandes d'achat de l'ensemble de la direction ;
- valider les demandes d'émissions de titres de recettes.

Article 3

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 3 pour donner les ordres de liquidation relatifs aux :

- relevés d'opérations pour les cartes achats ;
- relevés d'opérations pour les cartes affaires ;
- certificats administratifs de remboursement aux agents de menues dépenses.

Article 4

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 4 pour signer les ordres de mission permanents et les ordres de mission ponctuels relatifs à des missions outre-mer et à l'étranger dans des zones classées en vigilance normale ou en vigilance renforcée au sens des préconisations du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.

Article 5

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 5 pour signer les ordres de mission ponctuels, à l'exception des missions hors du territoire France métropolitaine.

Chapitre II : Délégations de la directrice de la direction territoriale Centre-Est en matière de fonctionnement courant et de gestion des activités

Article 6

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 4 pour signer les autorisations de conduire les véhicules de service.

Chapitre III : Délégations de la directrice de la direction territoriale Centre-Est en matière de santé et sécurité au travail

Article 7

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 6, dans le cadre de leurs attributions, pour signer :

- tous les actes permettant d'assurer la préservation de la santé et de la sécurité au travail des personnels de la direction ;
- toutes notes de service et procédures internes à la direction en matière d'hygiène et sécurité ;
- tous actes visant à appliquer les lois, règlements, notes de services et procédures internes à l'établissement dans ce domaine.

Article 8

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 7, dans le cadre de leurs attributions, pour signer :

- les décisions concernant les modalités spécifiques d'organisation de travail nécessaires à la préservation de la santé et de la sécurité au travail, notamment les décisions d'autorisation de travail pour des missions nécessitant une habilitation particulière ;
- les documents relatifs aux volets hygiène et sécurité des marchés dont le Cerema est titulaire ;
- les autorisations spécifiques et les consignes relatives à l'utilisation du matériel en toute sécurité ;
- tout acte relatif à la préservation de la sécurité sur l'ensemble de leur site ou périmètre hiérarchique.

Chapitre IV : Dispositions finales

Article 9

La présente décision abroge les décisions n° 2024-81 du 1^{er} octobre 2024 et n° 2025-51 du 15 septembre 2025.

Article 10

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 16 janvier 2026

La directrice

Séverine Bourgeois

Annexe 1

- Monsieur Vincent Videau, directeur de la direction de l'administration et des finances ;
- Monsieur Yann Cordet, directeur adjoint de la direction de l'administration et des finances ;
- Madame Laurence Dumontier, directrice déléguée au pilotage budgétaire ;
- Madame Agnès Bailly, adjointe au responsable de la mission subventions programmes ;
- Madame Malick Homand, responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Fabien Dubertrand, responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Monsieur Mehdi Benhennou, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Franck Prothin, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles.

Annexe 2

- Monsieur Dominique Colin, directeur adjoint.

Au sein de la direction déléguée aux ressources de Lyon

- Monsieur Christophe Betin, secrétaire général adjoint et directeur délégué aux ressources de Lyon ;
- Monsieur Guillaume Isa, directeur délégué adjoint aux ressources de Lyon ;
- Monsieur Jean-Claude Ferro, chef du service achats-budget ;
- Madame Lucie Douillard, adjointe au chef du service achats-budget ;
- Madame Florence Gérémia, chef de service coordination, qualité, formation ;
- Madame Marie-Renée Boillon, gestionnaire achats-budget ;
- Madame Nathalie Fruhauf, gestionnaire achats-budget ;
- Madame Cindy Binet, gestionnaire achats-budget ;
- Madame Dourate Allaoui, gestionnaire achats-budget ;
- Madame Isabelle Fusco, gestionnaire achats-budget.

Annexe 3

- Monsieur Christophe Betin, secrétaire général adjoint et directeur délégué aux ressources de Lyon ;
- Monsieur Guillaume Isa, directeur délégué adjoint aux ressources de Lyon.

Annexe 4

- Monsieur Dominique Colin, directeur adjoint ;
- Monsieur Christophe Betin, secrétaire général adjoint et directeur délégué aux ressources de Lyon ;
- Monsieur Guillaume Isa, directeur délégué adjoint aux ressources de Lyon.

Annexe 5

- Monsieur Dominique Colin, directeur adjoint.

Au sein du département transitions territoriales

Pour le département, Monsieur Alexandre Bacher et Madame Geneviève Rul ;

- Pour le groupe appui territoires transitions, Monsieur David Nicogossian et Madame Anne Hilleret ;
- Pour la mission géomatique et données, Madame Clotilde Luquiau ;
- Pour le groupe environnement, Monsieur Xavier Olny et Madame Virginie Billon ;
- Pour le groupe bâtiments, Monsieur Sébastien Delmas et Madame Sandrine Charrier ;
- Pour le groupe recherche, bâtiments performants dans leur environnement, Madame Gaëlle Guyot.

Au sein du département mobilités

Pour le département, Madame Gwennaëlle Guerlavas et Madame Cécile Clément ;

- Pour le groupe exploitation et sécurité des déplacements, Monsieur Loïc Duffy ;
- Pour le groupe stratégies et services de mobilité, Madame Géraldine Bonnet et Monsieur Éric Pasquier ;
- Pour le groupe aménagement et usages de la voirie, Madame Anne Clabaut et Monsieur Olivier Ancelet.

Au sein de l'agence d'Autun

Pour l'agence, Monsieur Emmanuel Gilles de La Londe et Monsieur Christophe Aubagnac ;

- Pour le groupe territoires et transitions, Monsieur Vianney Behaghel et Madame Marie Desabres ;
- Pour le groupe infrastructures durables, Monsieur Baudouin Espieux et Monsieur Frédéric Jeanpierre ;
- Pour le groupe ouvrages d'art, Monsieur Christophe Aubagnac et Monsieur Guillaume Mayer ;
- Pour le groupe bâtiment, Monsieur Florent Boithias et Madame Lucie Guezenec.

Au sein de l'agence de Clermont-Ferrand

Pour l'agence, Monsieur Roland Cotte et Monsieur Alexandre Cuer ;

- Pour le groupe territoires et transitions, Monsieur Alexandre Cuer et Madame Pilar Lesage ;
- Pour le groupe infrastructures et ouvrages d'art durables, Monsieur Pascal Mariot et Monsieur Richard Vaissière ;
- Pour le groupe de recherche systèmes de transports intelligents, Monsieur Frédéric Bernardin et Monsieur Pierre Duthon ;
- Pour le groupe eau et risques, Monsieur Sylvain Moreira et Monsieur David Goutaland.

Au sein du département risques, infrastructures et matériaux

Pour le département, Monsieur Mathieu Rasson et Monsieur Cédric Chatenoud ;

- Pour le groupe risques naturels, Monsieur Fabrice Rojat et Monsieur Laurent Dubois ;
- Pour le groupe infrastructures et adhérence, Monsieur Marc Renaisson et Monsieur Nicolas Grignard ;
- Pour le groupe matériaux et diagnostic des ouvrages d'art, Monsieur Florent Plassard, et Madame Maud Villard ;
- Pour le groupe assistance et études des ouvrages d'art, Monsieur François Spataro, et Monsieur Jean-Paul Deveaud ;
- Pour le groupe économie circulaire et matériaux, Monsieur Laurent Eisenlohr et Monsieur Jacques Blache ;
- Pour l'équipe de recherche Géocod, Madame Marie-Aurélie Chanut.

Annexe 6

- Monsieur Dominique Colin, directeur adjoint.

Annexe 7

- Monsieur Mathieu Rasson, directeur du département Risques Infrastructures Matériaux ;
- Monsieur Cédric Chatenoud, directeur adjoint du département Risques Infrastructures Matériaux ;
- Monsieur Alexandre Bacher, directeur du département Transitions Territoriales ;
- Madame Geneviève Rul, directrice adjointe du département Transitions Territoriales ;
- Madame Gwennaëlle Guerlavas, directrice du département Mobilités ;
- Madame Cécile Clément, directrice adjointe du département Mobilités ;
- Monsieur Emmanuel Gilles de Lalonde, directeur de l'agence d'Autun ;
- Monsieur Christophe Aubagnac, directeur adjoint de l'agence d'Autun ;
- Monsieur Roland Cotte, directeur de l'agence de Clermont-Ferrand ;
- Monsieur Alexandre Cuer, directeur adjoint de l'agence de Clermont-Ferrand.